

La lettre de l'assistante sociale

Votre service social vous informe au 09 80 80 03 07

PRESTASOCIAL

COMMENT LE SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL PEUT VOUS SOUTENIR ?

En toute confidentialité, votre assistante sociale vous écoute, vous informe, vous accompagne dans les démarches et vous soutient dans toutes les étapes de votre vie professionnelle et privée.



Le saviez-vous ?

Dans le cadre de parents séparés, le partage des allocations permet à chaque parent de recevoir une part des prestations familiales. Il est nécessaire pour percevoir chacun le CMG en garde alternée.



Le nouveau calcul du CMG me fera-t-il perdre de l'argent ?

Un complément transitoire est prévu pour atténuer une éventuelle baisse, notamment si vous avez peu d'heures de garde. À l'inverse, de nombreuses familles verront leur aide augmenter. Pour faire une simulation vous pouvez utiliser ce simulateur : <https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/simulateurs/estimer-complement-transitoire.html>



RÉFORME DU COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG) À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025 : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Faire garder ses enfants est une préoccupation essentielle pour de nombreuses familles. De nombreuses solutions existent, allant de la crèche à l'assistante maternelle, en passant par la garde à domicile ou les colonies de vacances. Le choix du mode de garde et la situation familiale influencent les aides disponibles, notamment le CMG, qui connaît une réforme importante dès septembre 2025.

1/ LES GRANDS CHANGEMENTS À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025:

La réforme du CMG, prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 et précisée par les décrets publiés le 12 juin 2025, modifie en profondeur les modalités de calcul de cette aide pour les parents employant directement une assistante maternelle ou une garde à domicile. Les objectifs sont de mieux adapter l'aide aux besoins réels, de réduire les inégalités de coût entre les types de garde, et de soutenir les familles modestes.

- [Le nouveau mode de calcul du CMG:](#)

- ✓ Basé sur les ressources mensuelles du foyer
- ✓ Tient compte du nombre d'enfants à charge
- ✓ Prend en compte le coût horaire et le volume horaire de garde réel
- ✓ Chaque heure sera partiellement financée

- [Les trois mesures phares de la réforme:](#)

- ✓ Fin de la part minimale de 15% à la charge de la famille
- ✓ Extension du droit au CMG jusqu'à 12 ans pour les familles monoparentales (au lieu de 6 ans)



Le CMG est-il compatible avec une garde en micro-crèche ?

Non, le CMG direct ne concerne que l'emploi direct d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile.

✓ À partir de décembre 2025 : les deux parents pourront percevoir le CMG en cas de garde alternée, sous réserve du partage préalable des allocations familiales

- Les autres points clés:

✓ Les bénéficiaires du RSA engagés dans un parcours d'insertion peuvent également accéder au CMG

✓ Le nouveau calcul sera appliqué automatiquement aux familles déjà allocataires via Pajemploi

✓ Pour les nouvelles demandes, le CMG sera calculé selon les nouvelles règles dès septembre 2025

✓ Les cotisations restent prises en charge : 100 % pour une assistante maternelle, 50 % pour une garde à domicile

- Les autres aides possibles sous conditions:

✓ Aide à la garde pour parent isolé ou en recherche d'emploi ([AGE](#))

✓ Chèques CESU préfinancés par certains employeurs



Le Puis-je bénéficier du CMG si j'ai des revenus fonciers ou un patrimoine élevé ?

Oui, mais le montant du CMG dépendra des ressources globales du foyer, donc les aides seront éventuellement réduites.

2/ PANORAMA DES MODES DE GARDE SELON L'ÂGE DE L'ENFANT:

- Avant 3 ans :

✓ à domicile : aide à domicile, salarié au pair

✓ à l'extérieur : crèche, assistante maternelle, halte-garderie

- De 3 à 6 ans :

✓ à domicile : aide à domicile, jeune au pair

✓ à l'extérieur : assistante maternelle, jardin d'enfants, centre de loisirs, colonie de vacances

- De 6 à 12 ans :

✓ à domicile : aide à domicile, jeune au pair

✓ à l'extérieur : centre de loisirs, colonie de vacances

- Après 12 ans :

✓ à domicile : aide à domicile, jeune au pair

✓ à l'extérieur : centre de loisirs, colonie de vacances



Y-a-t-il d'autres aides possibles?

Il existe l'Aide à la garde d'enfant pour parent isolé et en recherche d'emploi ([AGE](#)). Chez certains employeurs, une politique de chèques CESU préfinancés a été mise en place. Renseignez-vous auprès de votre CSE.



Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à votre CAF, à l'assistante sociale de votre entreprise ou un [Point Info Familles](#).

N'hésitez pas à contacter les assistantes sociales de la Hotline au 09 80 80 03 07